

hannut actu

N° 126 - DÉCEMBRE 2019 - JANVIER 2020
Bulletin communal



Etablissement d'un recensement du petit patrimoine populaire wallon

APPEL À LA
POPULATION

Début 2019, l'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) a lancé un appel à projet relatif à l'établissement d'un recensement du Petit Patrimoine Populaire Wallon.

Un dossier de candidature a été rédigé et envoyé à l'AWaP et la Ville de Hannut a été sélectionnée.

Nous disposons d'un délai d'un an afin de recenser tous les éléments qui constituent le petit patrimoine populaire sur l'entièreté du territoire communal.

Chaque élément du petit patrimoine fera l'objet d'une notice descriptive et historique sur base du modèle de fiche établi par l'AWaP, ainsi que d'un reportage photographique détaillé.

Que faut-il entendre par "Petit Patrimoine Populaire"?

Voici la liste des éléments à prendre en compte :

- 1. Les points d'eau :** les fontaines, les perrons-fontaines, les pompes, les puits, les lavoirs, les abreuvoirs, les sources, les roues à aubes, les gargouilles et les cracheurs.
- 2. Le petit patrimoine sacré :** les croix, les calvaires, les potales, les bornes-potales, les reposoirs fixes, les clochetons d'appel, les cloches, les carillons et les orgues.
- 3. Les ouvertures :** les portes, les portails, les portiques, les préaux, les balcons, les loggias et les oriels.
- 4. La signalisation :** les enseignes suspendues, les enseignes en pierre, les colonnes Morris, les panneaux de signalisation, les balises, les anciennes devantures de magasin et les anciennes publicités de marques disparues.
- 5. La délimitation :** les bornes-frontières, les bornes de limites, les bornes topographiques, les bornes géodésiques, les bornes postales et les chasse-roues.
- 6. L'éclairage :** les réverbères, les candélabres et les consoles appliquées.
- 7. La mesure du temps et de l'espace :** Les horloges, les cadrans solaires, les tables d'orientation, les appareils extérieurs et fixes de mesure météorologique et les girouettes
- 8. La justice et les libertés :** les perrons, les croix de justice, les piloris et les arbres gibets.
- 9. Le repos :** les bans publics, les anciens petits abris de bus, de tram et de train, les fabriques de jardin, les gloriettes, les kiosques, les vespasiennes et empêche-pipis installés sur la voie publique.
- 10. L'ornementation en fer :** les pièces ouvragées de consolidation, de soutien et de rotation et les pièces ouvragées de protection.
- 11. Le patrimoine militaire et la commémoration :** les postes et tours de guet, les monuments aux morts, les témoins d'évènements du passé et les sculptures d'importance historique locale.



12. Les arbres remarquables : les arbres liés à des croyances populaires ou à des pratiques religieuses, les arbres liés au folklore, à des légendes ou à des traditions, les arbres limites et les repères, les arbres de justice, les arbres commémoratifs et les arbres présentant un intérêt dendrologique particulier.

13. Les outils anciens : les alambics, les meules, les pressoirs, les machines à tordre, les moulins à vent, les fours (à pain, à boulets, à chaux, à chanvre, ...), les travaux à ferrer, les gabarits.

14. L'art décoratif : les mosaïques, les peintures murales, les vitraux, les rosaces, les trompe-l'œil et les panneaux décoratifs.

15. Les biens relatifs à la faune, la flore et aux minéraux : les nichoirs, les pigeonniers, les colombiers, les poulaillers, les volières publiques, les canardières, les pédiluves, les serres, les pergolas, les murs de jardins clos et les murs en pierres sèches.

16. Le transport : les petits éléments du patrimoine ferroviaire et vicinal, les ponts-bascules. (dispositifs de pesage, du type bascule), les petits embarcadères, les tourniquets et les barrières.

17. Les ateliers : les bergeries, les petites briqueteries, les ardoisières, les cabanes de cantonniers, les cabanes en pierres sèches, les petites forges, les glacières, les faïenceries, les saboteries, les ateliers de vanneries et les ateliers de tonneliers.

Vous l'aurez compris, ce travail est conséquent. **C'est pourquoi nous faisons appel à toute personne désireuse de nous aider** à réaliser ce recensement.

Les éléments du petit patrimoine wallon si modestes parfois sont chacun un témoignage du passé, des usages et coutumes de ceux qui nous ont précédés. Repères discrets d'expressions populaires, ils sont les reflets d'usages perdus ou de pratiques encore vivaces.

Alors si vous désirez nous aider ou obtenir plus de renseignements sur ce projet, n'hésitez pas à contacter Daniel Vanderslycken, Service du patrimoine au 019 51 91 91 ou au 0478 233 424 ou encore par email "daniel.vanderslycken@hannut.be".

SOMMAIRE

Page 1

- Vœux
- Recensement du petit patrimoine

Page 2

- Nouveau milieu d'accueil 0-3 ans
- Intradel : nouveau sac bleu
- Taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers

Page 3

- Allocation de chauffage
- Tous en selle
- Hannut entre rupture et continuité
- Noces d'or
- Recherche volontaires pour la cross cup 2020
- Administration communale : horaire spécial

Page 4

- Agenda

Imprimé sur papier recyclé



Bonne lecture !



Nouveaux milieux d'accueil 0-3 ans à Grand-Hallet



Se lancer dans l'ouverture de milieux d'accueil n'est pas une mince affaire ! Tous les acteurs du secteur s'accordent à le dire. Pour augmenter le taux de couverture, la Ville de Hannut a travaillé d'arrache-pied depuis 2017 avec le partenaire asbl "Accueil Des Tout-Petits" et l'ONE pour ouvrir des milieux d'accueil complémentaires.

Le projet prévoit au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Grand-Hallet, rue des Fontaines n°15, l'accueil de 3 accueillantes conventionnées de l'asbl Accueil Des Tout-Petits organisées l'une en solo et les autres en co-accueil.

Chaque milieu d'accueil dispose d'un accès direct sécurisé sur l'extérieur, de son espace de vie et de sommeil en fonction du nombre d'enfants accueillis par accueillante. Elles jouissent également de tout l'espace de la cour de récréation réaménagée et clôturée et d'un espace technique mutualisé pour les lessives et stockage.

L'Office de la Naissance et de l'Enfance communément appelée l'ONE a délivré l'autorisation à l'ouverture des milieux d'accueil en novembre. Depuis ce lundi 2 décembre 2019, ce site accueille à nouveau de jeunes enfants !

La réforme des milieux d'accueil pointant le bout de son nez au 1^{er} janvier 2020, le service d'accueillantes conventionnées a veillé à engager dès maintenant des personnes qui répondent déjà aux exigences de formation.

Pour toutes informations complémentaires sur le projet d'accueil ou sur les inscriptions, nous vous invitons à joindre l'asbl Accueil des Tout-Petits (ADTP) au **019 51 21 68** ou hannut@adtp.be ou à contacter le service Petite Enfance et Enfance de la Ville de Hannut, **019 630 532** ou anne-francoise.lhonnay@hannut.be



UN NOUVEAU SAC BLEU AU CONTENU ÉLARGI



A partir du 1er décembre 2019, un nouveau système pour la collecte des PMC entrera en vigueur dans votre commune.
Surveillez votre boîte aux lettres pour plus d'informations.

Qu'est-ce qui change exactement ?

→ Pas grand-chose. Le sac mauve redevient bleu pour plus de facilité, et vous continuez à trier vos emballages PMC de la même manière qu'avant.

Pourquoi ce changement ?

→ Car nous arrivons à la fin de la période test des sacs mauves. Test que vous, habitants de Hannut, avez réussi haut la main! Celui-ci permet une baisse des déchets résiduels de 8kg et une augmentation du recyclage. Grâce à vous nous avons pu vérifier l'efficacité de ce nouveau système de tri et pourrons l'appliquer dès décembre.

Pourquoi garder 2 sacs ?



→ A l'heure actuelle, notre centre de tri n'est pas équipé pour accueillir les emballages en plastique souple et rigide dans un même sac. Une phase de transition est nécessaire pour que notre infrastructure s'adapte.
Dans un futur proche, le sac bleu seul suffira pour collecter l'ensemble des emballages.

Ce scénario de collecte se déroule-t-il uniquement dans ma commune ?

→ Toute la zone Intradel est concernée. Toutefois, les citoyens des communes de Liège, Ans, Grâce-Hollogne, Flémalle, Herstal, Saint-Nicolas et Seraing n'auront que le sac bleu pour y mettre tous les plastiques.

Où puis-je me procurer les nouveaux sacs ?

→ Les sacs bleus comme les sacs transparents seront vendus dans les points de vente habituels : votre supermarché ou votre magasin de proximité. vous pouvez proposer vos anciens sacs mauves sans aucun problème à la collecte avec les nouveaux emballages en plastique rigide autorisés.

Quel changement pour la collecte ?

- Pour le sac bleu : PAS DE CHANGEMENT, la collecte est la même que pour le sac mauve.
 - Pour le sac transparent : Il sera collecté le même jour que le sac bleu MAIS 1X toutes les 8 semaines.
- Reportez-vous à votre calendrier Intradel pour éviter de rater une collecte.

INFORMATION RECYPARC :

Etant donné que les pots de fleurs ainsi que les emballages en plastique souple seront collectés en porte-à-porte, ces 2 fractions ne seront désormais plus disponibles dans les recyparcs.

Emballages autorisés dans le nouveau sac bleu

- Pot de yaourt
- Barquette de fruits
- Ravier de beurre
- Tube de dentifrice
- Pot de crème
- Pot de fleurs

Emballages autorisés dans le sac transparent

- Sachet de salade
- Sachet de fromage
- Film emballant le pack de bouteilles
- Sac en plastique divers

TAXE sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers

Suite à l'augmentation des tarifs d'Intradel, le Conseil communal a dû revoir le montant de la taxe "poubelles". En effet, la commune a l'obligation d'appliquer le principe du pollueur-payeur et de couvrir tous ses frais par des recettes équivalentes.

Pour 2020, le Conseil communal a voulu récompenser les bons trieurs en vue d'inciter nos habitants à encore mieux trier !

Le taux de la taxe forfaitaire **diminue** pour les personnes isolées et les ménages de deux personnes. Elle se maintient pour les ménages de trois personnes. On notera l'ajout d'une catégorie de ménage supplémentaire (4 personnes et +) qui paieront un peu plus vu qu'ils produisent, en moyenne, pour l'ensemble du ménage plus de déchets.

C'est ainsi que la taxe forfaitaire s'élèvera à 90,00€ pour une personne isolée, à 120,00€ pour un ménage constitué de 2 personnes, à 145,00€ pour un ménage de 3 personnes et à 170,00€ pour un ménage de 4 personnes ou plus. Ce montant comprend notamment les collectes en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons, l'usage des bulles à verre, l'accès au Recyparc (via la carte d'identité) ainsi qu'un quota de déchets et de levées de conteneurs présents dans le logement.

En vue de favoriser les bons trieurs, ce quota comprend 30 kilos de déchets ménagers (conteneur noir) par habitant, 30 kilos de déchets organiques (conteneur vert) par habitant et 30 levées de conteneurs par ménage (12 noirs et 18 verts). Si vous triez bien, il y a moyen de n'avoir aucun supplément !

Pour le surplus, le prix des déchets s'élève à :

- 0,13 € pour tout kilo de déchets ménagers (conteneur gris) au-delà de 30 kg jusqu'à 100 kg/hab
- 0,26 € pour tout kilo de déchets ménagers (conteneur gris) au-delà de 100 kg/hab
- 0,08 € pour tout kilo de déchets organiques (conteneur vert) au-delà de 30 kg/hab

Le prix des levées, au-delà du nombre de vidanges reprises dans la taxe forfaitaire (comme mentionné ci-dessus), est fixé à 0,75 €/levée.

Quelles sont les mesures sociales qui accompagnent cette taxe et quelles démarches dois-je entreprendre ?

Le Collège communal rappelle à la population hannutoise les démarches à effectuer en vue de bénéficier des exonérations ou réductions financières suivantes :

- Pour l'année 2020, est exonérée de la partie fixe de la taxe toute personne qui, au 1^{er} janvier, est :**
 - inscrite comme isolée au registre de la population et réside habituellement en maison de repos ou de soins pour personnes âgées ;
 - inscrite comme isolée au registre de la population et séjourne habituellement en milieu psychiatrique ;
 - Renseignée comme commerçant, quelle que soit sa forme juridique, ayant son siège social et/ou d'exploitation sur le territoire de Hannut (sans être domicilié dans l'immeuble) et ayant recours à un collecteur privé pour l'évacuation des déchets « de type ménagers » issus de son activité commerciale.
- Sur base de votre situation au 1^{er} janvier 2020, une réduction sur la partie proportionnelle de la taxe sera octroyée :**
 - aux personnes pouvant se prévaloir, au 1^{er} janvier 2020, du titre 'BIM' et/ou 'GRAPA' : une réduction de la taxe proportionnelle au poids des déchets ménagers résiduels fixée à 0,13 €/kg (maximum 70 kg par habitant) ;
 - aux personnes souffrant d'une incontinence chronique ou étant munies d'une poche urostomie : exonération jusqu'à 1000 kg par ménage.
 - aux crèches, garderies d'enfants, gardiennes reconnues par l'O.N.E., gardiennes non agréées : une réduction de la taxe proportionnelle au poids des déchets organiques fixée à 1kg/jour complet/enfant gardé.

Documents à produire :

- une attestation émanant de l'établissement d'hébergement (1.a - 1.b).
- une attestation du collecteur privé certifiant la validité du contrat pour l'année 2020 (1.c).

Documents à produire :

- une attestation officielle de la Mutualité (pour statut "BIM" = bénéficiaire d'intervention majorée) ou de l'Office National des Pensions (pour statut "GRAPA") relative à l'année 2020 (2.a)
- un certificat médical du médecin traitant (2.b)
- un relevé de l'ONE, du CPAS ou une déclaration sur l'honneur reprenant le nombre d'enfants gardés pendant l'année 2019. (2.c)

Pour bénéficier d'une de ces exonérations ou d'une de ces réductions, il convient de vous présenter (ou de faire parvenir) entre le 3 janvier et le 28 février 2020, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, au Service Finances de l'Administration communale muni des documents cités ci-avant.



Nous vous rappelons que toutes ces démarches doivent être effectuées chaque année.

N.B. Une famille comptant, avant le 1^{er} janvier 2020, des enfants âgés de moins de 3 ans, bénéficiera automatiquement d'une réduction, par enfant, équivalente à 60kg supplémentaires de sa poubelle verte, sans avoir à accomplir de formalité auprès de l'Administration communale. Cette réduction sera déduite sur l'avertissement extrait de rôle envoyé en 2021.

Renseignements complémentaires :

- ✓ pour les aspects "taxe" : service Finances (019 51 93 81 ou 019 630 514) email : finances@hannut.be
- ✓ pour le tri et la collecte des déchets : service Environnement (019 51 93 68) email : environnement@hannut.be

→ ACTU' INFOS

Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?

Pour qui ?

- 1^{ère} catégorie : Les personnes bénéficiaires de l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité BIM (anciennement VIPO)

Il s'agit de toutes les personnes composant le ménage. Si une personne au sein du ménage n'a pas le statut BIM, celui-ci ne sera pas dans les conditions pour faire partie de cette première catégorie

- 2^{ème} catégorie : Les personnes à bas revenus, actuellement les revenus du ménage ne peuvent pas dépasser 19.105,58€ majoré de 3.536,95€ par personne à charge
- 3^{ème} catégorie : Les personnes en règlement collectif de dettes ou en médiation de dettes auprès du CPAS de Hannut.

Pour quoi ?

Pour votre chauffage principal à savoir :

- Mazout de chauffage en vrac/à la pompe
- Gaz en vrac
- Pétrole lampant

Sont exclus : le bois, le pellet, le charbon, l'électricité, le gaz de ville, ...

Quelles démarches entreprendre ?

Vous devez communiquer les documents suivants :

- Carte d'identité et procuration si vous venez pour une tierce personne
- Facture
- Attestation de la décision d'admissibilité ou attestation du médiateur de dettes si vous appartenez à la 3^{ème} catégorie
- Avertissement extrait de rôle si vous appartenez à la 2^{ème} catégorie
- Lorsque vous habitez dans un immeuble à appartement et/ou que la citerne est commune, une attestation du propriétaire ou gestionnaire avec le nombre de logements concernés par la livraison

Dans quel délai ?

Vous avez un délai de 60 jours maximum à dater de la livraison ou de l'achat.

Où ?

A la maison du social
Rue de Landen, 19 - 4280 Hannut
Tous les jeudis matin de 9h00 à 12h00

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez contacter le service social du CPAS au 019/63.03.80

TOUS EN SELLE

Le projet "Tous en selle" fait partie d'un appel à projet EMSR (Education à la Mobilité et Sécurité Routière de 2018) lancé par la Région. Cet appel à projets nous est parvenu en février 2018. Nous avons reçu un subside de 9000 € pour l'achat du matériel et de la remorque sur un coût total de 16385.82 TVAC.

L'objectif est de compléter l'action des rangs-vélo organisée de mars à octobre en informant les enfants des règles du code de la route. Nous continuons également à organiser les brevets cyclistes (en collaboration avec Pro-vélo) qui se déroulent 1 année sur 2.

La remorque peut être déplacée dans les écoles à la demande et elle se compose de multiples panneaux de signalisation à l'échelle des enfants ainsi que de 4 feux de signalisation qui fonctionnent sur batteries.

Ces 9 et 10 décembre, les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} primaire des écoles de Moxhe et de Grand-Hallet ont testé le premier circuit.

Nous nous réjouissons que le beau temps revienne afin que la remorque circule dans les différentes écoles de l'entité.

La cerise sur le gâteau est que cet outil a été complètement réalisé sur mesure pour la Ville de Hannut pour la société Virage de Ciney.

Nous sommes très heureux du soutien de la Région wallonne dans le cadre de ce beau projet.



Avec les BIBLIOTHÈQUES, en route vers...



Bienvenue
chez nous,
vous êtes chez vous.

A Hannut, congés d'hiver :
Bibliothèque communale :
du 25/12 au 02/01 inclus

Centre documentaire Sainte-Croix :
du 23/12 au 03/01 inclus

Ludothèque : accessible sur RDV

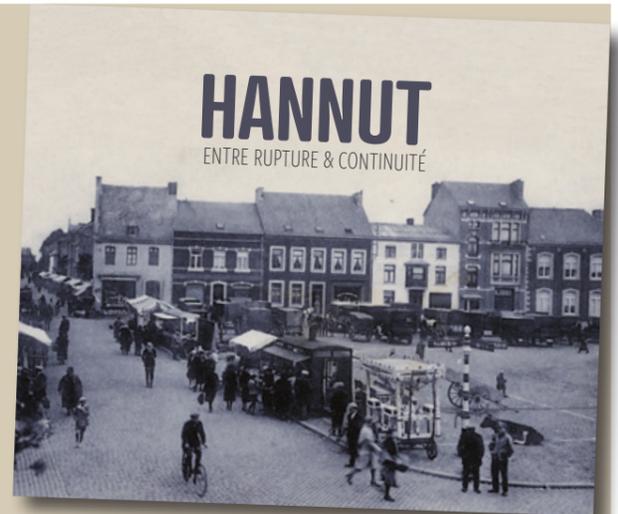
HANNUT, ENTRE RUPTURE ET CONTINUITÉ

Nous vous l'annonçons lors de nos journées portes ouvertes de 2018, certains membres de la Commission ont mis en commun leurs idées et leur passion en vue d'éditer un premier ouvrage sobrement intitulé "Hannut, entre rupture et tradition".

Publié par "Les Editions de la Province de Liège", ce livre propose de revenir sur le passé de l'entité de Hannut par le biais de cartes postales anciennes. En se positionnant au même endroit que le photographe de l'époque et en utilisant un cadrage avant/après qui tente d'être le plus fidèle possible, il invite à mieux appréhender l'évolution de notre patrimoine par une mise en perspective dans le temps.

Différents lieux emblématiques de Hannut et de ses 17 villages sont immortalisés de la sorte : la Grand-Place, l'Hôtel de Ville, les différents châteaux, les écoles, maintes rues... sont autant de lieux qui se retrouvent figurés dans cet ouvrage.

Hannut, entre rupture et continuité est, sans nul doute, une invitation à redécouvrir notre passé par le biais de notre monde contemporain.



Un cadeau idéal pour les fêtes !



Pour plus de renseignements :
Le président de Commission
Monsieur Luc Laruelle
au 0485 80 49 63 ou
Daniel Vanderslycken
au 019 51 91 91 ou 0478 23 34 24.

Rue de Landen, 43 - 4280 Hannut
Ouvert : Le lundi de 9h30 à 12h00, le mercredi sur rendez-vous et les 1^{ers} samedis du mois de 9h30 à 12h00



Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, il est en vente au prix de 20 € à l'Office du Tourisme durant les heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le samedi 21 décembre de 9h à 12h30 et de 14h à 16h et le dimanche 22 décembre de 9h à 13h.



Noces d'Or

Monsieur Dorval Albert
et Madame Volont Elise
Ils se sont mariés
le 6 décembre 1969 à Bertrée

Monsieur Romainville André
et Madame Condé Danielle
Ils se sont mariés
le 20 décembre 1969 à Hannut

Monsieur Paternoster Bruno
et Madame Jamart Jeanine
Ils se sont mariés
le 20 décembre 1969 à Mons

Monsieur Ruelens Marcel
et Madame Debras Francine
Ils se sont mariés
le 26 décembre 1969 à Grand-Hallet



Le Comité du Cross International de Hannut recherche activement des volontaires pour collaborer à l'organisation de cette journée.
Manifestez votre intérêt au
019 51 93 60 ou
crosscuphannut@gmail.com

POUR RAPPEL,
VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE EST FERMÉE
LES APRÈS-MIDIS
DU 24 ET 31 DÉCEMBRE,
ET TOUTE LA JOURNÉE
LES 25 ET 26 DÉCEMBRE
AINSI QUE LES
1^{er} ET 2 JANVIER 2020.



Le VILLAGE DE NOËL
WINTER HANNUT
Planning

Ven 06/12 • OPENING FLORIAN-D
Sam 07/12 • DADAR
Dim 08/12 • BELGIAN POP
Mer 11/12 • Village
Jeu 12/12 • DJ DAVID GOYENS
Ven 13/12 • 10.000 ÉTOILES PAR DAVID ANTOINE + THIERRY BOVY
Sam 14/12 • BELGIAN POP
Dim 15/12 • BELGIAN POP
Mer 18/12 • Village
Jeu 19/12 • APTERWORK
Ven 20/12 • AMO

Sam 21/12 • CORRIDA | 20 ANS + ART JAZZ BAND YAN SWINNEN + PIERRA
Dim 22/12 • MICKEY MINIE + PRINCESSES DISNEY
Lun 23/12 • PARADE DES CLOWNS
Jeu 26/12 • NOCTURNE PATINOIRE
Ven 27/12 • MAÎTRES CHANTEURS
Sam 28/12 • LAWRENCE NEWTON
Dim 29/12 • GOSPEL
Jeu 02/01 • NOCTURNE PATINOIRE
Ven 03/01 • OLI SOQUETTE
Sam 04/01 • BLIND TEST PAR LAURENT LEHEUREUX
Dim 05/01 • CLOSING BELGIAN POP

Passer de beaux moments sur notre Village!
SUIVEZ TOUTE L'ACTU SUR | villagedenoelhannut

AGENDA des festivités hannut est à vous

Décembre 2019 - Janvier & février 2020

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE HANNUT
JANV./JUN 2020
Un lieu de rencontre autour du livre

"Partager un livre avec un enfant, c'est vagabonder par monts et par mots dans l'imaginaire, à travers la musique des textes, des sonorités et des images."

IL ÉTAIT UNE HISTOIRE...

Avec Anne-Lise LÉONARD pour les 4-7 ans

2020
 > 06 janvier
 > 12 février à 15h
 > 11 mars
 > 13 mai
 > 10 juin

Avec Karine MOERS pour les 6 mois-3 ans

2020
 > 15 janvier
 > 19 février à 16h
 > 16 mars
 > 20 mai
 > 17 juin

Votre bibliothèque communale
43, rue de Landen • 4260 Hannut • 019 51 23 16
Entrée libre

Heures d'ouverture :
 • LUNDI de 9 à 13h • MERCREDI de 9 à 16h
 • JEUDI et VENDREDI de 13h30 à 16h • SAMEDI de 9 à 13h

Dimanche 19 janvier 2020
STRUCTABO CrossCup de Hannut
Grand Prix de la Province de Liège
Championnat LBFA

77 years

STADE LUCIEN GUSTIN - CHEMIN D'AVERNAS - HANNUT

10h30 A TRAVERS HANNUT Jogging 5 - 10 km
11h30 PISTE D'ATHLETISME Cross pour catégorie d'âge
14h00 CROSSCUP SENIORS DAMES ET HOMMES

hannut, Province de Liège, Adidas, Infosports, AP40, La Walonie, le Chœur de Vire, Avec le soutien de la communauté générale de tourisme

luminus, VOO, Plopsa, INTERMARCHÉ, Mr Dicolage, Carrefour market, Top, V.L.A.N., MURTY, LAURENTY, McDonald's, S.M., Structabo, runners' lab, Sportbase, konwert, DH, Leclercq

MARCHÉ COUVERT HANNUT
15 - 16 FÉVRIER
8ème édition

Le Village des Saveurs

Le savoir-faire local, régional, wallon et d'ailleurs à notre porte...

65 artisans de produits de bouche

samedi 15 14h00 - 20h00
dimanche 16 11h00 - 20h00

INFOS tourisme@hannut.be - 019/51 91 91
<http://villagedessaveurs-hannut.wikieo.net/>

ENTRÉE GRATUITE

hannut, TERRES DE FLEUC, L'ÉCOLE COMMUNALE DE HANNUT, L'ÉCOLE COMMUNALE DE THISNES

- 6/12 au 5/01 • **PATINOIRE ET VILLAGE DE NOËL**
 - 06/12 à 21 h spectacle de patinage
 - 22/12 Spectacle et Parade Disney à partir de 14 h
 - 23/12 Parade de Clowns à partir de 17 h
 - 27/12 Concert des Maîtres Chanteurs (à partir de 20h)
 - 28/12 Newton et son piano (à partir de 20 h)
 - 29/12 Spectacle Gospel à 16 h
- 14/12 au 4/01 • **LES PETITS CARRÉS DE NOËL**
Exposition au Château Mottin - 019/51 90 63 - Centre Culturel - Hannut
- 21/12 • **CORRIDA LÉON JACOB**
Marché couvert de Hannut départ 19h45
- 21 & 22/12 • **OUVERTURE DE L'OFFICE DU TOURISME**
De 9h à 13h et 14h à 16h le samedi et de 9h à 13h le dimanche - 019/51 91 91 - Hannut
- 22/12 • **"LA GINGUETTE DE NOËL"**
Place du Monument - La Saint Martin - Thisnes
- 26, 27 & 28/12 • **"LA TENTE"**
Au Carmel de Lens-Saint-Remy - Asbl "Vieille Fête" - 0472 65 35 31 - Lens-Saint-Remy
- 7/01 • **COLLECTE DES SAPINS**
Hannut, Avernas-le-Baudouin et Villes-le-Peuplier
- 8/01 • **COLLECTE DES SAPINS**
Avin, Blehen, Lens-Saint-Remy, Merdorp et Moxhe
- 8/01 • **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
15h - pour les 4-7ans - Bibliothèque communale - 019 51 23 16 - Hannut
- 9/01 • **COLLECTE DES SAPINS**
Crehen, Thisnes, Grand-Hallet, Petit-Hallet et Wansin
- 10/01 • **COLLECTE DES SAPINS**
Abolens, Bertrée, Cras-Avernas, Poucet et Trognée
- 11 & 12/01 • **BROCANTE**
Basket club - Marché couvert
- 13/01 • **CONFÉRENCE : COMPRENDRE SES PEURS ET LES GÉRER**
Vie féminine - Foyer Saint Christophe - 0494 93 48 66
- 15/01 • **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
16h - pour les 6 mois - 3 ans - Bibliothèque communale - Hannut
- 19/01 • **CROSS CUP**
Stade Lucien Gustin - Hannut
- 22 & 23/01 • **BROCANTE**
Basket club - Marché couvert
- 7/02 • **SOUPER DE CARNAVAL**
dès 18h à l'école communale d'Avernas-le-Baudouin
- 12/02 • **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
15h - pour les 4-7ans - Bibliothèque communale - 019 51 23 16 - Hannut
- 15 & 16/02 • **LE VILLAGE DES SAVEURS**
Marché Couvert - Entrée gratuite - 019 51 91 91 - Hannut
- 19/02 • **IL ÉTAIT UNE HISTOIRE**
16h - pour les 6 mois - 3 ans - Bibliothèque communale - Hannut
- 20/02 • **THÉÂTRE À L'ÉCOLE COMMUNALE DE LENS-SAINT-REMY**
dès 19h - élèves de 3^{ème} maternelle, de 1^{ère} et 2^{ème} primaire
- 21/02 • **CARNAVAL À L'ÉCOLE COMMUNALE DE THISNES**
en journée
- 22 & 23/02 • **BROCANTE**
Basket club - Marché couvert